

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE 9 novembre 2022. à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 3 novembre 2022

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Myriam RAGEYS-FERRET- Xavier MULLER – Séverine ALLEGRA – Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Julien BONNETON – Sarah VALLUCHE - Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mmes et M. Dominique BERNAT - Jocelyne GAGNAL-PIZOT - Adeline DELMAS

PROCURATIONS : M. Dominique BERNAT o M. Olivier VILLETTELLE
Mme Jocelyne GAGNAL-PIZOT à Mme Sarah VALLUCHE
Mme Adeline DELMAS à M. Julien BONNETON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

AIDE SOCIALE : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SOLIDARITÉS NOUVELLES FACE AU CHÔMAGE

L'association Solidarités nouvelles face au chômage est un acteur majeur dans le champ de la solidarité.

C'est pour aider les personnes au chômage à ne pas rentrer dans la « spirale » de la dépréciation et de l'isolement, que l'association développe une méthode d'accompagnement individualisé. Elle propose aux chercheurs d'emploi un accompagnement humain et personnalisé, grâce à son réseau d'accompagnateurs bénévoles.

La commune souhaite, par la convention ci-annexée, conforter ses services à la population en permettant l'accès à l'emploi pour les personnes rencontrant des périodes de chômage. Cette aide peut venir en complément des accompagnements réalisés par le CCAS par exemple, et en venant en appui aux démarches de droit commun des chercheurs d'emploi.

Le Conseil Municipal,

Vu le code générale des collectivités territoriales et notamment son article L2721-9,

Vu le projet de convention ci-annexé.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention entre la commune de Sorbiers et l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers, le 24 novembre 2022

La Maire,

Marie-Christine THIVANT



La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.